Règlement d'Ordre Intérieur

Version 2023

Ce Règlement Intérieur est complémentaire aux statuts de notre club. Certains paragraphes tentent de clarifier les statuts et d'autres sont simplement des suppléments, non imposés par la loi, permettant un fonctionnement rationnel de notre association. Il peut être modifié par simple vote du comité.

Notre R.O.I. explique aussi aux nouveaux membres notre structure interne et le déroulement de nos différentes activités.

Version 1.1 (Update août 2014 – décision comité du 05.08.2014)
Version 1.2 (Update mars 2019 – horaires entraînements, liste de présence)
Version 1.3 (Update septembre 2020 – horaires entraînements, prix Nitrox, prix brevets, conditions sorties club, mise à jour réglementation Protection des Données, Sponsoring)
Version 1.4 (Update Juin 2023– encadrement, liste de présence, subside/encouragement formations, prix SDI/TDI/DAN, Payconique, Whatsapp, corrections d'orthographie/grammaire)

Sub Aqua Club Wiltz a.s.b.l.
Siège socal : L-9518 WILTZ, 49, rte d'Erpeldange
Site internet: www.sacw.org
mail: comite@sacw.org

Numéro RCS F86
compte bancaire : IBAN LU54 0099 7800 0118 1650
BIC : CCRALULL :

Contents

1. Conditions générales d'entrée au SACW 3
2. Informations Générales 4
2.1. La cotisation annuelle 4
2.2. Le médico-sportif 5
2.3 La Licence 5
3. L'inscription aux brevets 6
3.1 Prix des brevets CMAS / FLASSA 6
3.2 Prix des brevets SDI 7
3.2 Prix des brevets TDI 8
3.3 Prix des brevets DAN – Divers Alert Network 8
4. Entraînements / Activités de plongée 9
4.1. Entraînement en Piscine (enfant + adolescents) 9
4.1. Entraînement en Piscine (adulte) 9
4.3. Déroulement de l'entraînement 10
4.2. Entraînements en Lac de la Haute Sûre 10
4.3. Entraînements en Fosse de Plongée (POK) 11
4.4. Activité de plongée (Sorties, Club, Vacances etc) 11
4.4.1 Règles générales de participation à une activité 11
4.4.1 Annulation d'une inscription, participation, voyage 12
4.5. Pratique générale de la plongée 12
6. Le matériel du SACW 14
6.1. Utilisation / location du matériel 14
7. Gonflage / compresseur 15
7.1 Gonflage à l'air 15
7.2 Gonflage Nitrox 15
8. Encadrement / Formation Continue 17
8. Le Conseil d'administration (C.A.) (Comité) 20
Composition du comité (conseil d'administration) actuel : (2023-2024) 20
9. Site Internet –Cloud – Social Media / Données Personnelles 21
10. Sponsoring 25

1. Conditions générales d'entrée au SACW

1.1 Plongée adulte / adolescents (à partir de 13 ans)

- ✓ remplir le formulaire en ligne et joindre les pièces annexes demandées (brevet de plongée, licence d'un autre club, autres brevets de plongée ou de de sauvetage et 1ier secours))
- ✓ **Accepter le règlement intérieur et les statuts du Sub Aqua Club Wiltz asbl**
- ✓ **Fournir un certificat médical d'aptitude à la plongée en scaphandre.**
- ✓ Pour les mineurs (<17ans): Joindre une autorisation parentale
- ✓ Payer la cotisation annuelle et si vous désirez faire un brevet, la taxe brevet en même temps (le club ne transmettra pas de facture, le paiement équivaut confirmation définitive d'inscription à une formation)

1.1 Plongée enfant (à partir de 10 ans)

Pour les enfants (10-13ans) désirant adhérer notre section plongée enfant :

- faire un rdv pour un baptême enfant avec un de nos moniteurs (https://www.sacw.org/schnuppertauchen/)
- si votre enfant a aimé la plongée d'initiation et si le moniteur ne voit aucune contrainte, vous pouvez inscrire votre enfant à la section plongée enfant de notre club. L'enfant pourra participer à 2 à 3 entraînements (piscine) avant de s'inscrire définitivement.
- L'inscription à formation plongée jeune se fait lors d'un entretien entre le moniteur responsable et toutes les personnes ayant l'autorité parentale de l'enfant-candidat.
- Lors de cet entretien, le moniteur leur expose le concept de la formation, ainsi que les risques et périls et remet le formulaire « Dossier Plongée enfants » qui se compose de 5 pages :
    1. Aide-Mémoire pour les parents
    2. Autorisation parentale
    3. Certificat médical enfant (pédiatre / généraliste)
    4. Certificat médical enfant (ORL)
    5. Contre-indications à la plongée
- Votre enfant peut visiter tous les entraînements (fosse, sorties lac, centre plongée indoor) après la visite médicale

2. Informations Générales

Les nouveaux membres pourront participer aux entraînements après avoir :

- ✓ Renvoyé la fiche d'inscription
- ✓ Produit l'autorisation parentale en cas d'âge mineur (moins de 18 ans)
- ✓ Payé la cotisation
- ✓ Produit un certificat médical de non contre-indication à la plongée

2.1. La cotisation annuelle

La cotisation annuelle est fixée annuellement par l'assemblée générale ordinaire:

Les tarifs actuels sont fixés comme suit :

Plongeur	**80 €**
2ième plongeur (meme ménage)	**50 €**
Plongée enfant	**50 €**

Le trésorier fera un simple appel de virement en début de chaque saison par courriel. (fin septembre – début octobre) Le payement des cotisations doit se faire **au plus tard pour le 31.12** par virement sur le compte de l'A.S.B.L.ou via payconiq (code QR disponible à la fin du document : point 10 Payconiq).

IBAN LU54 0099 7800 0118 1650

(BIC : CCRALULL)

Le non payement de la cotisation annuelle aura comme conséquence l'exclusion du membre et la participation aux entraînements et sorties de plongées sera refusé. Selon les statuts les membres du comité perdront leurs qualités de membre du comité. (Art 9 Statuts SACW.asbl)

Dans le prix de la cotisation annuelle sont inclus :

- ✓ Licence fédérale (20 Euro/ans)
- ✓ Entrée et participation aux entraînements et activités en piscine et en milieu naturel, remise à niveau gratuit
- ✓ Entrée et participation aux fosses de plongée à la piscine olympique (mise à disposition par notre fédération)
- ✓ Utilisation du vestiaire à la ferme Wealer au Lac de la haute Sûre – sur base de la licence Flassa
- ✓ Gonflage (air) gratuit des blocs / accès aux gonflages coutant nitrox/oxygène
- ✓ Participation aux activités du club, encadrement pendant les plongées
- ✓ Accès aux différentes formations de l'école de plongée

2.2. Le médico-sportif

La licence ne sera produite que sur présentation d'un certificat médical valable. Vous devez consulter votre médecin de référence et lui présenter le certificat (type FLASSA).

Il est aussi possible de prendre rdv auprès d'un centre médico sportif. Veuillez consulter le site du ministère des sports pour en avoir plus d'informations :

http://sport.public.lu/fr/medico-sportif/index.html

Les membres doivent présenter leur certificat médical avant le **31 janvier** de l'année courante. Le médico-sportif est à envoyer à : medico@sacw.org (ou à remettre en copie au Responsable Médico)

Veuillez aussi enregistrer une copie de votre médico dans votre espace privé de notre cloud, ainsi vous aurez accès à votre médico à tout moment, dans le monde entier.

Vous trouverez le lien du formulaire FLASSA et les informations sur les avantages/inconvénients du certificat médical et /ou médico-sportif sur notre site internet :

https://www.sacw.org/cotisation/

2.3 La Licence

La licence de la FLASSA (Fédération Luxembourgeoise des Activités et Sports Sub-Aquatiques) est délivrée au membre du SACW après avoir produit un certificat médical et après avoir payé sa cotisation.

La licence est obligatoire pour pratiquer la plongée sous-marine au Luxembourg dans le cadre de la FLASSA et du club. (Fosse POK, utilisation du vestiaire à Lultzhausen, entraînements en piscine)

Les membres qui ont une licence valide bénéficient aussi de certaines assurances. (Veuillez consulter le site www.flassa.lu pour plus d'informations)

Nous recommandons à nos membres pratiquant régulièrement la plongée subaquatique en dehors des activités proposées par le club et surtout pour les activités à l'étranger pendant les stages/vacances en mer, de souscrire une assurance de plongée d'un organisme reconnu comme : (liste non – exhaustive)

DAN EUROPE aquamed

(Cliquez sur l'image pour le lien direct de souscription)

3. L'inscription aux brevets

Les candidats désirant faire un brevet de plongée prendront contact avec un des moniteurs du club. La taxe brevet est à payer avant le début de la formation. Le prix de nos formations est fixé par le comité.

Le paiement de la taxe brevet ne donne pas droit au brevet, les brevets sont soumis à la réussite de différentes exercices et modules selon les réglementations fédérales respectivement les standards internationaux en vigueur.

Dans nos prix sont inclus :

- *Entraînements pratique en groupe en piscine et milieu naturel (lac Haute-Sûre)*
- *Cours théoriques d'après le planning du cours*
- *Frais de certification après réussite des cours (FLASSA/SDI/ TDI : 30 Euro)*

Ne sont pas inclus :

- *Frais d'entrée centres de plongée indoor ou carrières*
- *Frais d'affiliation pour membres PRO (SDI/TDI : Divemaster, Instructeurs)*

3.1 Prix des brevets CMAS / FLASSA

Brevet CMAS	Prix
Brevet P1 / CMAS *	**150 Euro**
Brevet P2 / CMAS **	**200 Euro**
Brevet P3 / CMAS ***	**200 Euro**
Nitrox 1 / CMAS Nitrox	**80 Euro**
Nitrox 2 / CMAS Advanced Nitrox	**100 Euro**
Brevets J1 / J2 / J3 / CMAS Children Diving	**50 Euro**
Passage J3 vers P1	**50 Euro**

Aux prix ci-dessus s'ajoute le prix d'acquisition du livre de formation. (+/- 25 – 35 Euro)
Les cours auront lieu en groupes de min 2 à max 8 candidats.

Le paiement de la taxe brevet ne donne pas droit au brevet ! Les règlements techniques avec les conditions d'accès, ainsi que les exercices à faire sont disponible sous: www.flassa.lu

3.2 Prix des brevets SDI

Brevet SDI	Prix
OPEN WATER DIVER (E-Learning, double certification CMAS * / SDI OW)	200 Euro
AOWD / Junior AOWD (*voir standards)	50 Euro
Rescue Diver / Junior Rescue Diver	200 Euro
Master Diver **	50 Euro
Divemaster & P3 (E-Learning + Cours) (double certification, ***voir conditions)	400 Euro + frais SDI
Assistant Instructor (***voir conditions)	Frais rééls

Specialisations SDI	Prix
Computer Diver	80 €
Advanced Buoancy	80 €
Deep Diver	120 €
DPV (Scooter)	265 € location DPV inclus (Hunsfels)
Equipment Specialist	80 €
Night Diver / Ltd Visibility	80 €
Navigation	80 €
Dry Suit	80 €
Search + Recovery	80 €
Wreck / ltd Penetration	80 €
Snorkeler	40 €

** Un AOWD doit avoir complété 4 spécialités p.ex. Deep, Nitrox, Dry Suit, Navigation.*

*** In Master Diver doit être Rescue Diver avec un minimum de 50 plongées*

**** pour suivre une formation AI le candidat devra être membre du club depuis au moins 3 années consécutifs.*

Ces formations pourront se faire en cours individuels (sauf DM). Sont inclus dans le prix les livres de formations SDI / TDI ou E-learning au choix (si disponible)

Le paiement de la taxe brevet ne donne pas droit au brevet ! Les règlements techniques avec les conditions d'accès, ainsi que les exercices à faire sont disponible sous:

https://www.tdisdi.com/sdi/get-certified/?lang=de

3.2 Prix des brevets TDI

Brevets techniques TDI *	Prix
Nitrox	150 Euro
Advanced Nitrox (double certification CMAS/TDI)	200 Euro
Intro to Tech	200 Euro
Cours combiné Intro Tech & Advanced Nitrox	300 Euro
Technical Divemaster **	Sur demande

** pour suivre une formation de plongée technique le candidat devra être membre du club depuis au moins 1 années et avoir fait 30 plongées dans le cadre du club.*

*** pour suivre une formation Technical Divemaster le candidat devra être membre du club depuis au moins 3 années consécutifs.*

Matériel obligatoire pour les plongées techniques :

Bi-bouteilles (minimum D8.5 (200bar) ou D7 (300bar), détendeur principal et détendeur secondaire, finimètre, ordinateur, wing et plaque dorsale, reel et bouée (1.2m recommandation), wetnotes, couteaux/ciseaux/easycut, lampe) La configuration du matériel se fait selon les recommandations DIR (Doing It Right).

Ces formations pourront se faire en cours individuels (Intro To Tech). Sont inclus les livres de formations SDI / TDI ou E-learning au choix (si disponible)

Le paiement de la taxe brevet ne donne pas droit au brevet ! Les règlements techniques avec les conditions d'accès, ainsi que les exercices à faire sont disponible sous:

https://www.tdisdi.com/sdi/get-certified/?lang=de

3.3 Prix des brevets DAN – Divers Alert Network

Brevet DAN	Prix
Basic Life Support	Prix du kit pédagogique entre 35-45 Euro
AED – Automated External Defibrillation	
Oxygen First Aid Provider for Scuba Injuries	
Advanced Oxygen First Aid Provide for Scuba Injuries	
Hazardous Marine Life Injuries	
On-Site Neurological Assessment	
First Aid	
Paedriatic Care	

Le paiement de la taxe brevet ne donne pas droit au brevet ! Les règlements techniques avec les conditions d'accès, ainsi que les exercices à faire sont disponible sous:

https://www.daneurope.org/en/education

4. Entraînements / Activités de plongée

Toute activité du club est annoncée dans notre calendrier. Pendant ces activités vous profitez de l'assurance FLASSA / COSL. Pour toute autre activité privé ou pour les activités à l'étranger, nous recommandons la souscription d'une assurance supplémentaire. (DAN, AQUAMED, etc)

4.1. Entraînement en Piscine (enfant + adolescents)

Enfants de 10 à 13 ans

Les entraînements en piscine auront lieu les mardis selon le calendrier fixé trimestriellement par nos moniteurs, ceci 18.00 à 19.30 à Koetschette

Adolescents de 13 à 17 ans

Des entraînements en piscine auront lieu les jeudis selon le calendrier fixé trimestriellement par nos moniteurs, ceci en principe à Koetschette.

Piscine à Koetschette ,1 rue de la paix L-8821 Koetschette

4.1. Entraînement en Piscine (adulte)

Les entraînements ont lieu :

tous les mardis de 19.30 à 21.00 à Koetschette

Piscine à Koetschette ,1 rue de la paix L-8821 Koetschette

(sauf vacances scolaires et entraînement enfant/adolescents)

tous les jeudis de 19.30 à 21.00 à Wiltz

Piscine du Lycée du Nord à Wiltz, rue Général Patton.

(Sauf vacances scolaires)

À revoir en juillet (disponibilité des piscines et organisation piscine, plongée enfants, plongée jeunes, PMT et bloc)

4.3. Déroulement de l'entraînement

Pour garantir le bon déroulement de l'entraînement nous nous donnons rdv. à 19.15 heures pour les entraînements PMT (palmes, masque, tuba).

Le matériel, notamment les blocs seront mis à disposition aux membres vers 18.45 heures au local club. (Ceci sous condition de réservation du matériel, la réservation se fait au plus tard 24 heures avant l'enlèvement)

Le comité établira trimestriellement un calendrier reprenant les entraînements en piscine Les entraînements alterneront entre entraînements physiques et exercices en scaphandre. Le comité en informera les membres par courriel en temps utile.

La présence d'un responsable détenteur d'un brevet de moniteur ou détendeur de brevet de secourisme aquatique reconnu est obligatoire durant les heures de piscine. Aucune personne n'est autorisée à se trouver dans l'eau tant que le responsable n'est pas arrivé. L'encadrement se fera par une des personnes désignées par le comité, en principe minimum un plongeur de niveau P3 **et** détendeur du brevet Lifesaver II.

Les personnes désirant faire un baptême de plongée prendrons contact avec un des moniteurs du club pour fixer une date. Le site internet permet de s'inscrire pour un baptême de plongée. Seulement les moniteurs et plongeurs expérimenté de niveau min. P4 (ou en formation de niveau P4/moniteur) pourront faire les baptêmes de plongées.

Certains entraînements à thèmes (plongée en costume étanche, photo, formation tek, rappel 1ier secours, sauvetage-remorquage) nécessitant une préparation approfondie des moniteurs et la disponibilité de matériel supplémentaire, se font après inscription. Une participation ne pourra être garantie que si les membres se sont inscrits au préalable.

4.2. Entraînements en Lac de la Haute Sûre

Les entraînements ont lieu pendant toute l'année dans des intervalles plus ou moins réguliers et en saison estivale (mai – octobre) tous les mardis et jeudis à 18.00 au Lac de la Haute Sûre. Toutefois il est aussi possible de plonger plus tard, veuillez-vous concerter avec le directeur de plongée. La répartition des palanquées, la profondeur et durée maximale de la plongée seront défini par le directeur de plongée.

Les membres qui désirent louer du matériel club (blocs, détendeurs, vestes, etc…) devront se manifester au moins 48 heures avant la plongée et prendre en charge le matériel au local club. Aucun transport de matériel ne sera organisé (exception plongée enfant / adolescent).

4.3. Entraînements en Fosse de Plongée (POK)

Les entraînements ont lieu selon planning de notre fédération. RDV chaque fois à 19.15 heures à l'entrée de la Piscine Olympique au Kirchberg. Les membres désirant participer devront s'inscrire auprès du comité. **Le matériel de location sera distribué lors de l'entraînement précédant la fosse**.

Le comité pourra limiter les places selon la disponibilité des moniteurs / encadrants.

4.4. Activité de plongée (Sorties, Club, Vacances etc)

Le SACW organise périodiquement des sorties de club dans certaines anciennes carrières en Belgique, Allemagne, France, aux Pays – Bas (Panheel, et Zélande) mais aussi des vacances club (Egypte, Acores, Malte, France, Espagne,…)

Les sorties « club » seront organisé par un plongeur minimum P3 (selon les réglementations nationales respectives) et annoncé en temps utile via notre calendrier.

4.4.1 Règles générales de participation à une activité

La plongée nécessite comme chaque sport un entraînement régulier. Afin de minimiser les risques nous exigeons certaines conditions avant de participer aux sorties du club :

Les plongeurs encadrés pourront participer aux sorties club, sous la double condition d'avoir participé :

- à min. **5 entraînements** (entraînement en scaphandre à la piscine (refresh), fosse ou plongée au lac) de notre club
- et sous réserve de disponibilité d'encadrement adéquat.

Pour les plongeurs autonomes nous demandons d'avoir participé à au moins 2 plongées les 4 semaines avant la sortie.

Les sorties seront ouvertes à d'autres plongeurs, sous réserve, qu'il reste des places libres non réclamés par les membres du SACW. Les mêmes conditions sont applicables à ces plongeurs.

Certaines sorties nécessitent une expérience de plongée ou du matériel adéquat, la participation pourra être conditionnée à des brevets ou certaines formations supplémentaires ou être plus stricte que les conditions citées ci-dessus.

Qu'est-ce qu'on comprend par plongeur encadré ?

- Plongeur qui fait une plongée de formation (P1, P2, P3, P4, M1, ...)
- Encadrement d'un plongeur avec un brevet de plongée P1 (plongée dans la zone des 20m et si le site de plongée oblige l'encadrant de se limiter dans la profondeur)
- Plongeur avec un brevet P2 qui veut plonger dans la zone de 20 à 40m (et si le site de plongée oblige l'encadrant de se limiter dans la profondeur)

Les plongées encadrées sont à inscrire dans notre calendrier afin de garantir une traçabilité. Le responsable de la plongée/formation veillera chaque fois, à marquer ces plongeurs ayant encadré comme « Leiter » dans notre calendrier, afin de comptabiliser le nombre d'encadrements. Le calendrier génère une liste avec le nombre des encadrements qui aidera le comité à vérifier les conditions du subside citées ci-dessus.

4.4.1 Annulation d'une inscription, participation, voyage

Nous recommandons à chaque membre de souscrire une assurance annulation voyage pour chaque participation à une vacance club. **En cas d'annulation du voyage, le club ne pourra pas s'engager pour reprendre ces frais souvent importants allant à 80% de la somme totale du voyage.** Dans ces cas le membre ne pourra pas demander une restitution de ces acomptes.

Il incombe donc à chaque membre de souscrire une assurance annulation ou de prendre le risque de devoir s'acquitter des frais d'annulations. Les membres qui sont affiliés à la CMCM profitent aussi d'une annulation voyage allant à 1500€/voyage/personne.

L'inscription à une sortie club en carrière ou en centre de plongée indoor nécessite aussi souvent de payer un acompte. En cas d'annulation le club ne peut pas reprendre ces frais si le gestionnaire n'accepte pas le remboursement des frais d'inscriptions. Nous recommandons en cas de désistement de chercher un remplaçant.

4.5. Pratique générale de la plongée

La composition des palanquées se fait conformément aux dispositions de notre fédération FLASSA (resp. CMAS). (cf. Règlement fédéral gérant la pratique de la plongée sous-marine à l'air du 27 .février 2016)

Directeur de plongée

La pratique de la plongée est placée sous la responsabilité d'un directeur de plongée présent sur le site qui fixe les caractéristiques de la plongée et organise l'activité. Il assure l'application des règles définies :

Directeur de plongée en milieu naturel :

- **minimum M1 pour activités d'enseignement**
- **minimum P3 pour exploration**

Matériel d'assistance et de secours

Le matériel suivant devra être présent sur les lieux de plongée :

- ✓ moyen de communication (téléphone)
- ✓ trousse de 1ier secours et kit d'oxygénothérapie
  (le club dispose de 2 kits, si la plongée à lieu sur la base nautique de Lultzhausen nous utiliserons la trousse Flassa installé au vestiaire)
- ✓ eau douce non gazeuse
- ✓ couverture iso thermique
- ✓ jeu de tables permettant de vérifier ou recalculer les procédures de remontées des plongées (au-delà de l'espace proche)

Équipement des plongeurs

Les plongeurs sont équipés chacun d'un système gonflable au moyen de gaz comprimé leur permettant de regagner la surface et de s'y maintenir.

En milieu naturel, le guide de palanquée est équipé d'un équipement de plongée muni **de deux sorties indépendantes et de deux détendeurs complets**, ainsi que des moyens de contrôler personnellement les caractéristiques de la plongée et de la remontée de leur palanquée. Les moniteurs veilleront qu'ils sont équipé d'un matériel de plongée usuel, pouvant être manipulé par les candidats.

Les plongeurs en autonomie sont munis d'un équipement de plongée permettant d'alimenter en gaz respirable un équipier sans partage d'embout.

Les profondeurs limites constituent des valeurs maximales. Le directeur de plongée pourra adapter les paramètres de la plongée. (Conditions : visibilité, plongée de nuit, niveau plongeurs….)

Profondeurs limites en exploration :

- Débutant : 6 mètres (minimum d'encadrement P3)
- P1 : (maximum 20 mètres)
- P2 : (autonomie jusqu'à 20 mètres (40 mètres encadré par min. P3)
- P3 : (autonomie jusqu'à 60 mètres, selon les réglementations nationales en vigueur)

	FLASSA	CMAS	PADI	SSI
Plongeur Niv. 1	P1	CMAS*	OWD/AOWD	OWD
Plongeur Niv. 2	P2	CMAS**	Rescue Diver	AOWD
Plongeur Niv. 3	P3	CMAS***	DiveMaster	Dive Con
Encadrant Niv. 1	P4	CMAS****	Ass. Instructor	Associate Instructor
Encadrant Niv. 2	M1	CMAS M*	Open Water Scuba Instructor	Open Water Instructor
Encadrant Niv. 3	M2	CMAS M**	Master Instructor	Dive Con Instructor
Encadrant Niv. 4	M3	CMAS M***	Staff Instructor et supérieur	Instructor Trainer et supérieur

Cadre réglementaire Flassa (Encadrement)

La formation de nouvelles habilités en eau libre est réservée aux moniteurs et aux assistants-moniteurs (P4). En présence d'un moniteur, un plongeur P3 se trouvant en formation P4 ou M1, est autorisé à effecteur tout acte d'enseignement, y compris des baptêmes de plongée. (Extrait *Art 16 règles de sécurité Flassa*)

5. Le matériel du SACW

Le SACW dispose de matériel de plongée, des bouteilles 7, 10, 12 et 15 litres , des détendeurs , des vestes, des ceintures de plomb, compresseur et tampons pour le gonflage des bouteilles 200 bar et matériel de plongée technique (analyseurs oygène et trimix, blocs nitrox, blocs d'oxygène, stages S040, 7l). (liste non–exhaustive)

5.1. Utilisation / location du matériel

Le matériel ne sera loué QUE pour des activités de brevets.

Les membres/candidats qui désirent louer du matériel club (blocs, détendeurs, vestes, etc…) devront se manifester au moins 48 heures avant la plongée et prendre en charge le matériel au local club.

Aucun transport de matériel ne sera organisé (exception plongée enfant / adolescente).

Nul matériel ne sera loué ni gratuitement, ni contre paiement pour des activités hors club ou des voyages de plongées. Le comité recommande aux plongeurs avec brevet P2 ou supérieur de se procurer peu à peu leur propre matériel.

Le matériel est à enlever et à remettre au local club.

Le matériel est à remettre au local le plus vite possible si :

- vous n'avez plus besoin du matériel
- vous envisagez une pause de plongée plus que 2 semaines
- les responsables du matériel font appel de retour pour inventaire, révision etc.

Veuillez immédiatement signaler tout fonctionnement incorrect et toute dégradation à une des responsables. Veuillez utiliser le matériel en « bon père de famille » et le soigner comme vous l'avez appris dans notre cous matériel P1/P2. Il n'est pas permis de changer quelconque configuration (attacher des câbles, rajouter des boucles,...) sur le matériel de location.

En cas de perte de matériel, en cas d'endommagement volontaire ou en cas de négligence grave (omission d'arrimer un bloc de plongée, bricolage matériel club, …) le comité pourra demander une participation aux frais de réparation / remplacement.

6. Gonflage / compresseur

6.1 Gonflage à l'air

Le gonflage se fait par les personnes ayant reçu une introduction à la manipulation du compresseur. Le gonflage à l'air de bouteilles privées (ré-épreuve valide tous les 5 ans) est compris dans la cotisation.

Les personnes habilitées manipuler notre station de gonflage sont repris sur la note visiblement affiché dans notre local club, respectivement via mail gonflage@sacw.org

Le gonflage se fait en principe avant et après les entraînements en piscine, ou sur rendez-vous.

Après réception de votre bloc, veuillez obligatoirement contrôler la pression du bloc avant de quitter la salle de gonflage ! ! !

6.2 Gonflage Nitrox

Le gonflage Nitrox se fait par les personnes qualifiés (Gasblender ou Moniteur Nitrox N4). Seulement les plongeurs certifiés (Nitrox) pourront demander le gonflage Nitrox.

Le gonflage Nitrox se fait par 2 méthodes :

- Méthode Stick (mélanges de 21 à 40 % O2)
- Méthode par pression partielle (mélanges den 41 à 100% O2)

Prix du gonflage Nitrox (en Euro)

	Besoin en O2	12 -15 ltr	Bi-10 / Bi-12	3ltr	S040 5.7 ltr	7ltr	S080 11.1ltr
Nitrox 21 - 33 % Nitrox-Stick	30 bar	5	8		2	3	4
Nitrox 34 - 40 % Nitrox-Stick	40 bar	7	11		3	4	5
Nitrox 40 - 60 % Partial Pressure	104 bar			4	7	8	13
Nitrox 60 - 80 % Partial Pressure	157 bar			6	10	12	19
O2 (pur)	210			7	14	17	27

Les prix pour Nitrox / Oxygène ne s'appliquent pas aux

- **candidats** inscrits à une formation Nitrox (gratuité)
- **moniteurs** / encadrants d'une formation Nitrox / ou pour des entraînements nécessitant de multiples remontées (yoyo) (gratuité)

Procédure Gonflage Nitrox (21 – 40 %)

- demandez la disponibilité auprès d'un responsable (min. 1 semaine d'avance)
- bloc normal, réepreuve valide
- bloc vide (10bar)
- mettre le bloc au local club avec un marquage Nitrox et le mix souhaité
- après le gonflage, vérifier le pourcentage d'oxygène avec un oxymètre, marquer le bloc avec EANx, MOD, date etc.
- ensuite vérifier la pression du bloc

Procédure Gonflage Nitrox (40 – 100 %)

- demander la disponibilité auprès d'un responsable (min. 1 semaine d'avance)
- bloc nettoyé pour usage avec oxygène, réepreuve valide
- bloc vide (10bar)
- mettre le bloc au local club avec un marquage Nitrox et le mix souhaité
- après le gonflage, vérifier le pourcentage d'oxygène avec un oxymètre, marquer le bloc avec EANx, MOD, date etc.
- ensuite vérifier la pression du bloc

7. Encadrement / Formation Continue

En vue de valoriser l'engagement volontaire des moniteurs, encadrants et des membres du comité et d'autre part pour motiver tout plongeur de suivre des formations P3/Divemaster, de monitorat, respectivement d'autres formations qui permettent au club de gagner en savoir-faire, le comité a décidé de créer différents subsides. En efet la formation continue est un point clés pour garantir un encadrement de qualité. Sur décision du comité et sur proposition de l'AGO (2023) nous installerons plusieurs subsides, notamment :

- prise en charge des frais réels pour moniteurs / encadrement :
- subsides pour la participation à un stage en mer fédéral (FLASSA)
- subsides pour une formation initiale Moniteur, M1, M2, M3, OWSI, CD, IT
- subsides pour une formation continue

Prise en charge des frais réels pour moniteurs / encadrement :

Seront susceptible d'un subside les moniteurs et encadrants payant

- des frais d'entrées pour carrières / piscines et quand ils font des exercices/formations.
- des frais d'affiliation à une organisation de plongée (p.ex. SDI, DAN, (liste non exhaustive), sous condition que le club propose des formations de l'organisation en question

Pour profiter du subside le demandeur doit remplir les conditions suivantes :

- Avoir effectivement aidé pendant les formations du club (théorie et pratique) de l'année en cours,
- Avoir contribué au bon fonctionnement des entraînements en piscine et ayant s'inscrit dans la planification saisonale
- Avoir participé à au moins 3 fêtes locales générant des recettes
- Avoir participé à 2 actions de baptêmes

Un formulaire à remettre annuellement au comité est disponible sur notre cloud.

Subsides pour la participation à un stage en mer fédéral (FLASSA)

Seront susceptible d'un subside de formation les candidats :

- P3, participant au stage fédéral Flassa P3. (subside de 100 Euro) sous condition :
  - D'avoir réussi le brevet P3.
  - Vouloir m'engager de participer à l'encadrement pendant une année au moins

Un formulaire à remettre annuellement au comité est disponible sur notre cloud.

Subside pour une formation initiale de monitorat (M1, M2, M3, OWSI, CD, IT)

Seront susceptible d'un subside de formation les candidats moniteurs : M1, M2, M3, OWSI, CD, IT, spécialisations (handicap, enfant, apnée,…) (Liste non exhaustive)

Le subside ne pourra pas dépasser 1000 Euro et sera payé en 4 tranches annuelles de 250 Euro, sous condition que le candidat :

- ai fait une demande préalable au comité (avant le début de la formation). Le comité ne pourra seulement valider la demande pour les candidats qui remplissent les conditions suivantes :
  - Ayant réussi leur formation
  - Membre du club depuis au moins 3 années
  - Ayant participé aux moins à 3 fêtes locales générant des recettes dans les 12 mois précédant la demande
  - S'engageant pour une durée de 4 années à donner des cours de plongée au sein du club
- Les candidats qui ont été retenues par le comité, devront après réussite du cours présenter un dossier complet reprenant tous les frais effectifs (frais d'inscriptions, hébergement, etc…).
- Avant le payement de chaque tranche annuelle le comité contrôlera si le candidat
  - Ai effectivement donné des cours de plongées (théorie et pratique),
  - Ai contribué au bon fonctionnement des entraînements en piscine et ayant s'inscrit dans la planification saisonale
  - Ai encadré des plongeurs pendant les formations du club.
  - Ai participé à au moins 3 fêtes locales générant des recettes
  - Et ayant participé à 2 actions de baptêmes

Subside pour une formation continue

Seront susceptible d'un subside de formation continue :

- Les membres du comité
- Les encadrants et moniteurs

Le subside ne pourra être validé par le comité sous condition que :

1.) La formation est en relation directe d'une des activités du club (cous ENEPS : comptabilité club, gestion d'une asbl, marketing, sponsoring, cours de soir, cours compresseur, gonflage, blending, … (liste non-exhaustive)
   - Le demandeur a fait une demande préalable (avant le début de la formation) au comité ou le comité a proposé une formation au candidat

Le comité ne pourra seulement valider la demande pour les candidats qui remplissent les conditions suivantes :

- Membre du club depuis au moins 3 années

- Participation à au moins 2 fêtes locales générant des recettes dans les derniers 12 mois
- S'engageant pour une durée de 3 années à travailler dans le domaine pour lequel il demande la formation.

2.) Les candidats qui ont été retenues par le comité, devront après réussite du cours présenter un dossier complet reprenant tous les frais effectifs (frais d'inscriptions, hébergement, certificat de réussite, etc…)

Le **formulaire de demande** de subside et disponible sur notre cloud dans le dossier :

SACW-Encadrants-Demande de Subsides

Chaque demande sera classée dans un sous-dossier portant le nom de l'encadrant.

8. Le Conseil d'administration (C.A.) (Comité)

Le conseil d'administration s'occupe de la gestion quotidienne du SACW et se compose de min 3 et max. 13 membres, dont un président, vice-président, trésorier et un secrétaire. Le comité pourra être contacté par le courriel : comite@sacw.org

Composition du comité (conseil d'administration) actuel : (2023-2024)

Fonction	*Nom et Prénom*	*Charges*
Président :	**MARGRÈVE Alain**	**Brevets et formations, matériel et gonflage, Web et social media**
Secrétaire :	**MARGRÈVE Romain**	**matériel et gonflage, Web et social media**
Trésorier :	**THILL Claudia**	**Cotisations, factures, taxes brevets, rappels, …**
Vice-Président:	**ZIMMER Guy**	**Licences**
Administrateurs :	**NICKS Marc**	**Matériel et gonflage, Fanshop et local club**
	GEORGES Carole	**Relations CMAS – FLASSA – LIFRAS – FFESS - VDST**
	GENDARME James	**Gonflage**
	FAUTSCH Mandy	**Fanshop et Gonflage**
	WEISSGERBER Georges	**Fanshop et Gonflage**
	ERNZER Claude	**Fanshop et Gonflage**
	SCHWÖRER Mike	**Logistique lac, Fanshop et Gonflage**
	THEIS Samuel	**Logistique lac, Fanshop et Gonflage**

Clublokal / Fanshop (mail: fanshop@sacw.org)

Kompressor / Material (mail: gonflage@sacw.org)

Web / Social Media (mail: web@sacw.org)

9. Site Internet –Cloud – Social Media - Whatsapp Données Personnelles

Des photos / vidéos seront publiés de temps en temps sur notre site internet. Les membres participant à une activité officielle peuvent à tout moment se manifester s'ils ne sont pas d'accord avec la prise de photos. Le fait de poser en groupe devant un photographe implique l'accord implicite de toute personne présente. Les membres ne désirant pas figurer sur une photo en informeront le photographe.

La prise d'images/vidéos et leurs publications à des fins publicitaires du club a pour but de promouvoir le sport subaquatique en général. Le SACW dispose d'un site internet (www.sacw.org) et d'une page Facebook (www.facebook.com/SubAquaClubWiltz), d'une présence sur la plateforme vide Youtube et un account Instagram.

9.1. Site Internet

Notre Site internet vous permet de consulter toutes les informations sur le club et de vous inscrire dans notre calendrier Vous pouvez consulter et corriger vos données personnelles dans la rubrique interne.

www.sacw.org

9.3. Cloud

Notre cloud se trouve sur le serveur de notre sponsor Geeks (serveur sur territoire luxembourgeois).

L'accès au cloud nécessite un nom d'utilisateur et un mot de passe.

cloud.sacw.org

La Structure de notre Cloud

Commun	Informations, Newsletters, sites de plongées
Multimedia	Photos et vidéos de nos activités
Encadrants	Liste des membres sans licence, plan d'entraînement, cours, suivi des formations…
Comité	organisation d'activités. Factures, devis. Rapports, correspondance club avec votre fédération, administrations communales
Restreint	Données sensibles , caisse, Medico, licences.
personnel	certificat médical en cours de validité, copies brevets, données personnelles (Inscription Club)

Commun	all Memberen vum SACW
Multimedia	all Memmberen vum SACW
Encadrants	aktiv Encadrants ab P3 + Moniteurs
Comité	Den ganzen Comité
Restreint	Präsi / Sekretär / Trésorier
personnel	ären Dossier (Zougang kreien dorop just Secretaire an Präsi)

9.4 Réseaux Sociaux

(cliquez sur l'image pour ouvrir)

9.5 Groupe Whatsapp

En plus des moyens de communication déjà existants, le club dispose de **plusieurs fils de discussion WhatsApp** *créés,* autour de thèmes principaux :

- **SACW Gruppe** (ouvert à tout membre actif) : le fil d'actualité du club avec annonces, rendez-vous de plongée, photos, discussions d'actualités etc….

- **SACW Comité** (Conseil d'Administration) : Organisation et planifications des manifestations et activités, acquisitions, réparations, factures,

- **SACW Moniteurs, Assistants Monteurs, P4, P3 et Divemaster** (ouvert aux encadrants actifs de la saison courante) : Organisation des entraînements, planification annuelle/trimestrielle, bilans des formations, suivie des candidats

- **Technical Diving Team** (plongeurs tech): Organisation de plongées tech, discussions et articles autour de la plongée technique

D'autres groupes internes pour nos cours P1, P2, P3, Intro Tech, Nitrox peuvent être crées afin de faciliter la communication, le feedback et par exemple la diffusion de support pédagogiques (manuels, articles, vidéos, images etc).

Bien entendu, chaque contributeur respectera les règles de bonne conduite. Chacun vérifiera que sa contribution est pertinente, pas hors sujet ni redondante... Les administrateurs des groupes se gardent le droit de retirer un membre du groupe en cas de non-respect de ces règles.

Si vous voulez joindre un groupe, veuillez demander un de nos membres du comité afin de vous ajouter au groupe.

9.6. Données Personnelles et Politique de confidentialité

Conformément aux règlements de protection de données à caractère personnels en vigueur, nous sommes obligés de tenir à jours les informations personnelles de nos membres. Veuillez trouver en annexe, la notice d'information conforme à l'article 13 du règlement général sur la protection des données, afin de vous fournir une vue globale concernant la collecte et le traitement des données au sein du club.

La présente notice d'information évoluera en fonction de nos obligations légales, nos obligations envers la fédération et des autorités publiques. La notice est disponible sur notre site internet (lien) et dans notre rubrique documents.

Mise à jour des données:

Afin de **mettre à jours** respectivement **corriger** vos données, reprises dans notre base de données, veuillez nous envoyer par mail les données nécessaires:

- Nom, Prénom
- Date de Naissance
- Code Postal, Lieu de Résidence, Adresse
- E-Mail,
- Gsm
- Nationalité
- Personne à contacter en cas d'urgence
- Copie du certificat médical
- une copie de votre (vos) brevêt(s) de plongée
- une copie de votre brevêt de plongée Nitrox
- le cas échéant une copie de votre brevet Lifesaver (Niveau 1 / 2)
- le cas échéant une copie de votre assurance de plongée (DAN,AQUAMED ou autre)

Vous pouvez envoyer ces informations par mail à secretaire@sacw.org, ou en remettant les informations en main propre à notre secrétaire ou au président du club.

Vous pouvez consulter vos données à tout moment sur notre site internet, dans la rubrique interne. Les réclamations sont à adresser au comité par courriel (comite@sacw.org)

9.4 Payconiq

Le comité vous propose le paiement par code QR Payconiq pour vous faciliter les paiements ci-dessous. Or le club préfère si possible le Paiement par virement pour les motifs suivants:

- Virement (pas de frais pour le club)
- Payoniq (0,07cts par transaction < 5 Euro, et 1.55% > 5 Euro)

Gonflage – Sauerstoff - Nitrox	Sortie Club et Fêtes (Entrée Carrière, Dive4Life, Boot etc)
Fanshop (Tshirts, Polo, Vestes, Lognbuch, Mutzen, etc)	Recettes Iess & Gedrenksstand SACW (Marché Noël, etc)
Cotistation et Brevets	Gedrenkskeess Clublokal

10. Sponsoring

Den Bäcker Jos ennerstëtzt eis regelméisseg bei eisen Fester mat Bréidercher, Baguette etc…

GEEKS.LU

GEEKS

GEEKS supporte le club avec un support informatique.
Ainsi geeks nous propose :

- hébergement de notre page internet
- mise à disposition de notre cloud
- gestion informatique
- mise à disposition de notre plateforme vidéoconférence pour les réunions comité et formations en ligne

https://geeks.lu/

Shop de Plongée Divewinns

Depuis 2020 nous avons conclut un contrat avec le magasin de plongée Divewinns, ce qui nous apporte les avantages suivants :

- ✓ 20% de réduction sur le matériel (en cas d'achat de 5 pièces identiques)
- ✓ 20% de réduction sur le service (en cas révision de 5 pièces identiques)
- ✓ Tous nous membres auront 10 % de réduction sur l'achat de matériel
- ✓ Tous nos moniteurs recevront 15 % de réduction sur l'achat de matériel
- ✓ Tous nos moniteurs recevront un service annuel gratuit (1x Octopus, 1x détendeur, 1x1ier étage)

Important:

Nos membres et moniteurs devront montrer une preuve d'adhérence au club. Veuillez présenter le login interne club sur votre gsm !!!!

Seul nos membres actifs possèdent un login.

En cas de doute veuillez montrer la présente notice d'information.

DIVEWINNS